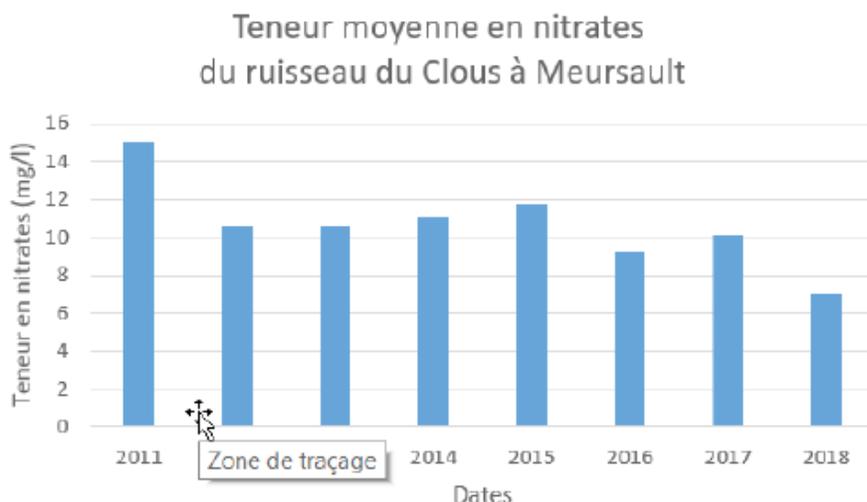


## Chambre d'agriculture de Côte-d'Or – FRDR10272 – Ruisseau de Mersault

14/12/2020

<b>Type de masse d'eau</b>	ESU																				
<b>Code masse d'eau</b>	FRDR10272																				
<b>Nom masse d'eau</b>	Ruisseau de Meursault																				
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	06036070 P90 = 18,8 mg/l																				
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	9 communes en Côte d'Or 1 commune en Saône et Loire																				
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	21 : Auxey Duresses, Baubigny, Corcelles les Arts, Merceuil, Meursault, Monthelie, La Rochepot, Saint Romain, Volnay 71 : Demigny NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.																				
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Dépassement très limité du P90 par rapport à 18 mg/l																				
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.																				
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p>Sur cette station de Meursault, 8 prélèvements ont été effectués. Seuls deux prélèvements dépassent la valeur de 18 mg/l.            27/11/2018 : 18,8 mg/l            25/01/2019 : 18,4 mg/l.</p> <p>Lorsque l'on regarde les valeurs de ce point sur le ruisseau du Clous à Meursault, on remarque que les dépassements de 18 mg/l sont assez peu fréquents et qu'ils se produisent une fois voire deux maximum en période hivernale.</p>																				
	<table border="1" style="margin-top: 10px;"> <caption>Approximate data points from the nitrate concentration graph</caption> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Teneur en nitrates (mg/l)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>19/10/2010</td><td>15</td></tr> <tr><td>19/10/2011</td><td>31</td></tr> <tr><td>19/10/2012</td><td>12</td></tr> <tr><td>19/10/2013</td><td>13</td></tr> <tr><td>19/10/2014</td><td>21</td></tr> <tr><td>19/10/2015</td><td>23</td></tr> <tr><td>19/10/2016</td><td>19</td></tr> <tr><td>19/10/2017</td><td>22</td></tr> <tr><td>19/10/2018</td><td>18</td></tr> </tbody> </table>	Date	Teneur en nitrates (mg/l)	19/10/2010	15	19/10/2011	31	19/10/2012	12	19/10/2013	13	19/10/2014	21	19/10/2015	23	19/10/2016	19	19/10/2017	22	19/10/2018	18
Date	Teneur en nitrates (mg/l)																				
19/10/2010	15																				
19/10/2011	31																				
19/10/2012	12																				
19/10/2013	13																				
19/10/2014	21																				
19/10/2015	23																				
19/10/2016	19																				
19/10/2017	22																				
19/10/2018	18																				

On remarque également que les valeurs basses de ce qualitomètre ont tendance à diminuer. L'amplitude augmente entre les points bas et les points hauts. La teneur moyenne sur cette période 2018/2019 est faible puisqu'elle est de 11,46 mg/l, donc bien en deçà de 18 mg/l. Lorsque l'on regarde l'évolution de cette teneur moyenne par an, on remarque que celle-ci diminue et est inférieure à 10 mg/l depuis 2016.

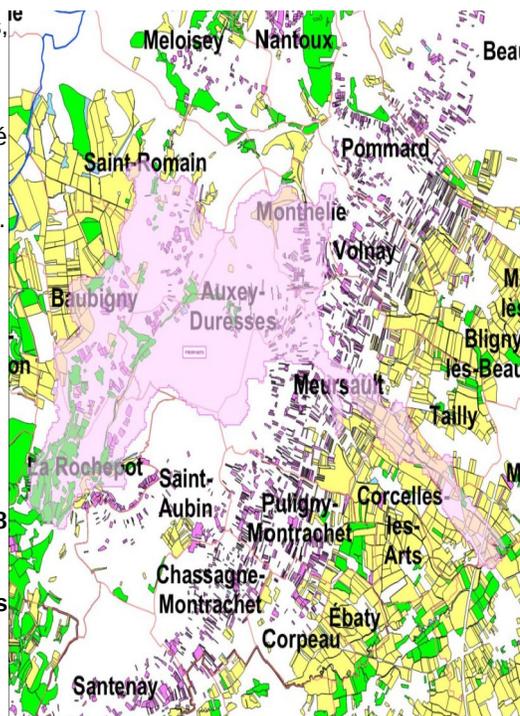


L'occupation des sols dans le bassin versant du ruisseau des Cloux à l'amont du point de prélèvement ne peut expliquer ces teneurs en nitrates dans le ruisseau. En effet, on y trouve essentiellement des pâturages, des vignes et des forêts qui ne génèrent pas d'importantes pertes des nitrates pouvant expliquer ces teneurs.

Les surfaces céréalières sont surtout situées dans la plaine après le point de prélèvement de Meursault. L'évolution des surfaces de prairies est favorable pour la qualité de l'eau puisque l'on note une conversion des terres arables vers les prairies permanentes en 2015 (-2 % de terres arables et +3 % de prairies, source DRAAF).

Lors du classement ZV en 2016, nous avons pointé une possibilité que l'origine de ces nitrates puissent provenir de l'assainissement d'une commune. La commune d'Auxey Duresses n'est pas raccordée à la station d'épuration située sur la commune de Meursault. Les effluents vinicoles rejetés directement dans le ruisseau des Cloux suite aux vendanges peuvent polluer le ruisseau.

**Compte tenu du léger dépassement de la valeur de 18 mg/l sur ce qualitomètre et du doute sur une partie des nitrates présents dans le ru des Cloux à Meursault, il est demandé de déclasser cette masse d'eau superficielle.**



## Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le bassin versant du ruisseau du Meursault est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (18,8 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

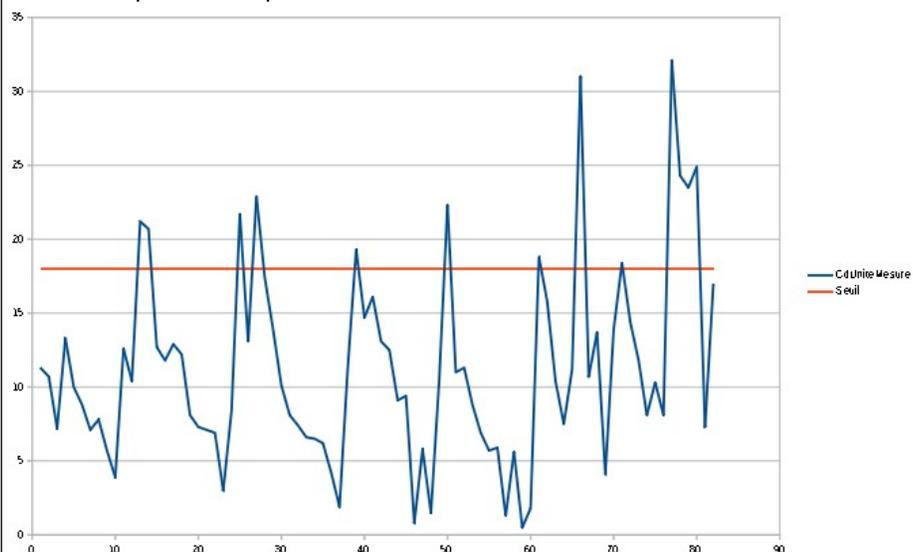
Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

De même, la méthode du percentile 90, qui consiste à retenir la valeur en deçà de laquelle se situent 90 % des résultats d'analyses au cours de la campagne de surveillance, est précisée par l'arrêté du 5 mars 2015. La prise en compte d'autres critères (valeurs moyennes, amplitude de l'échantillon de donnée, etc.) n'est pas prévue par la réglementation.

L'analyse des données disponibles montre des dépassements fréquents. Au total 13 dépassements sur 82 analyses ont été constatées depuis février 2013 :

- 2 dépassements sur 8 analyses durant la 7<sup>ème</sup> campagne (valeur maximale 18,8 mg/l);
- 6 dépassements entre février 2013 et septembre 2018 (valeur maximale : 22,9 mg/l) ;
- 3 dépassements postérieurs à la 7<sup>ème</sup> campagne (valeur maximale 24,9 mg/l) avec une tendance à l'augmentation des concentrations.

La plupart des dépassements interviennent à la fin de l'automne jusqu'en hiver, avec récemment plusieurs dépassements constatés la même année.



**Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR10272 – Le Meursault et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant.**

**La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.**